

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

La FCPE n'est pas une association familiale.

L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer, merci de compléter les informations ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".

LES PARENTS Merci d'écrire lisiblement et en majuscules

Nom et prénom du parent 1

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone

Mobile

LES ENFANTS

Nom et Prénom	Né(e) le	Ecole / Collège / Lycée pour la prochaine rentrée	Classe	Commune de l'école ou collège ou lycée pour la prochaine rentrée

Je souhaite*

être candidat(e) au conseil d'école de la maternelle ou de l'élémentaire

Nom de l'école

être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement

être délégué(e) au conseil de classe

J'accepte de*

recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

participer aux activités du conseil local FCPE

* Cocher la case ou les cases correspondantes

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi N° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.

(2) Seulement si aucun enfant de la famille scolarisé en collège / lycée.

(3) Ce montant est dû, en particulier, quand les 2 parents prennent des responsabilités au sein d'un conseil local de l'Isère ou de la FCPE départementale.

Le règlement, accompagné du bulletin complété, doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

ANNÉE 2019 / 2020

Conseil local de :

Nom et prénom du parent 2

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone

Mobile

Je rejoins la FCPE

Adhésion en collège / lycée 20,00 €

---- OU ----

Adhésion en école primaire (2) 10,00 €

---- OU ----

Adhésion de soutien 40,00 €

---- OU ----

J'ai déjà adhéré auprès d'un autre Conseil Local de l'Isère

Précisez lequel (obligatoire) :

Et j'accepte de verser la contribution locale :

5,00 €

---- ET (Facultatif) ----

Abonnement à "la revue des parents" 4,00 €

Adhésion du second parent (3) 6,00 €

Total à régler €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE Par espèces. N° de reçu :

Je sollicite le Conseil Local pour une prise en charge partielle de l'adhésion

Date

Signature 1

Signature 2



N° :

FCPE 38 - CDPE de l'ISÈRE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves

40, rue Général Ferrié

38100 GRENOBLE

Tél. : 04 76 46 40 89

Secrétariat : fcpe38@orange.fr

Comptabilité : compta@fcpe38.fr

Site : 38-fcpe-asso.fr

Twitter : @FCPE_Isère

Horaires d'ouverture :
mardi de 9h30 à 18h00
mercredi de 9h30 à 17h30
jeudi de 9h30 à 13h00
vendredi de 9h30 à 16h00

Pour l'intérêt des enfants

Dans les écoles, les collèges et les lycées :

conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, commission éducative conseils de discipline ...

Dans l'accompagnement des familles :

dans leur relation avec l'institution

(enseignants, directeur d'école, chef d'établissement ...).

Dans les commissions municipales :

projet éducatif de territoire (PEDT), commission scolaire, commission restauration ...

Dans les commissions départementales :

CDEN, CDAPH, CDOEA, transport, affectations, bourses, appel ...

Dans la formation

des parents d'élèves, délégués et élus ...

Dans les discussions avec les pouvoirs publics

(Préfet, Recteur, Directeur académique, élus ...)

Dans toutes les activités locales

des conseils de parents (bourses aux livres, aux fournitures...)

La revue des parents

Tous les deux mois une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an).

3,35 € par an pour les adhérents

6,00 € par an pour les non-adhérents